

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-trois mars deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17/03/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie ALAMARGOT (délégation de vote à Alain FAUCHER), Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADE), Jean-Claude DECOUT (délégation de vote à Claudine LAFOREST), Dominique GILLES (délégation de vote à Jean-Pierre NEXON),

ABSENTS : Catherine CELESTIN, Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2017-030 : SICTOM – BUDGET PRIMITIF 2017

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2017-010 du 20 février 2017 sur le Débat d'Orientation Budgétaire du SICTOM,

Vu la délibération 2017-011 du 20 février 2017 fixant la redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2017 des usagers

Vu la délibération 2017-012 du 20 février 2017 fixant la redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2017 des gros producteurs

Vu la délibération 2017-013 du 20 février 2017 fixant la redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2017 des communes

Vu la délibération 2017-014 du 20 février 2017 fixant la redevance 2017 relative à la collecte des cartons des commerçants de Saint-Léonard de Noblat et de Sauviat sur Vige

Vu la délibération 2017-029 du 24 mars 2017 précisant l'affectation du résultat 2016 du SICTOM

Monsieur le Président propose le budget primitif 2017 du SICTOM de la Communauté de Communes de Noblat à l'assemblée délibérante.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Adopte le budget primitif 2017 du SICTOM de la Communauté de Communes de Noblat qui s'établit à :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
1 396 800,00	1 396 800,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
303 265,00	303 265,00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SICTOM - BUDGET PRIMITIF 2017

Date de transmission de l'acte : 28/03/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 28/03/2017

Numéro de l'acte : 2017-030 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20170323-2017-030-DE

Date de décision : 23/03/2017


Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 24 mars 2017

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le : 28.03.17
Publié ou notifié
Le : 28.03.17

Le Président,

Alain DARBON

